

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Châteaubriant
Commune de Notre-Dame-des-Landes

Extrait du registre des délibérations
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 11 décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 6 décembre 2017 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers représentés : 2

Etaient présents : Marie-Odile FOUCHER, Myrtille GOUPIL, Dany LECOQ, Patrick MAILLARD, Pierrick MARAIS, Nathalie MARAIS-CHARTIER, Ghyslaine MORTIER-DORIAN, Jean-Paul NAUD, Laurent PAPIN, Yannick TOULOUX, Bruno SIEBENHUNER, Jean-Yves SOUDY,

Absents : Sophie HERAULT, Caroline LECLERC, Philippe OLIVIER,

Excusés : Isabelle DUGAST, Isabelle KHALDI-PROVOST,

Pouvoirs :

Mme Isabelle DUGAST donne pouvoir à M. Yannick TOULOUX pour la représenter

Mme Isabelle KHALDI-PROVOST donne pouvoir à Mme Myrtille GOUPIL pour la représenter

Secrétaire : Bruno SIEBENHUNER

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 20 novembre 2017. Le compte-rendu de séance est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour et invite l'assemblée à se prononcer sur un nouveau report de la présentation du rapport d'activités et financier de la SAUR pour la période du 2^{ème} semestre 2016 du fait d'attente d'une réunion avec le délégataire. A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide de retirer ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Finances : décision modificative sur le budget annexe assainissement de la commune
2. Multi-accueil : choix du mode de gestion
3. Réforme des rythmes scolaires
4. Urbanisme : dénomination d'une impasse dans le lotissement "les Landes de Beausoleil"
5. Relevé de décisions
6. Affaires diverses

**Finances : décision modificative
sur le budget annexe assainissement de la commune**

Section de fonctionnement

Dépenses

66111 – intérêts sur emprunt		+ 298.87 €
022 – dépenses imprévues		- 298.87 €

Section d'investissement

Dépenses

Opération 101		+ 3 770.58 €
2313 – construction		
1641 - emprunts		- 3 770.58 €

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR 14:

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** ces modifications
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'intégrer ces modifications au budget annexe assainissement de la commune

Multi-accueil : choix du mode de gestion

M. Philippe OLIVIER intègre la séance du conseil municipal à 20h40.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport sur le principe de concession à titre d'information.

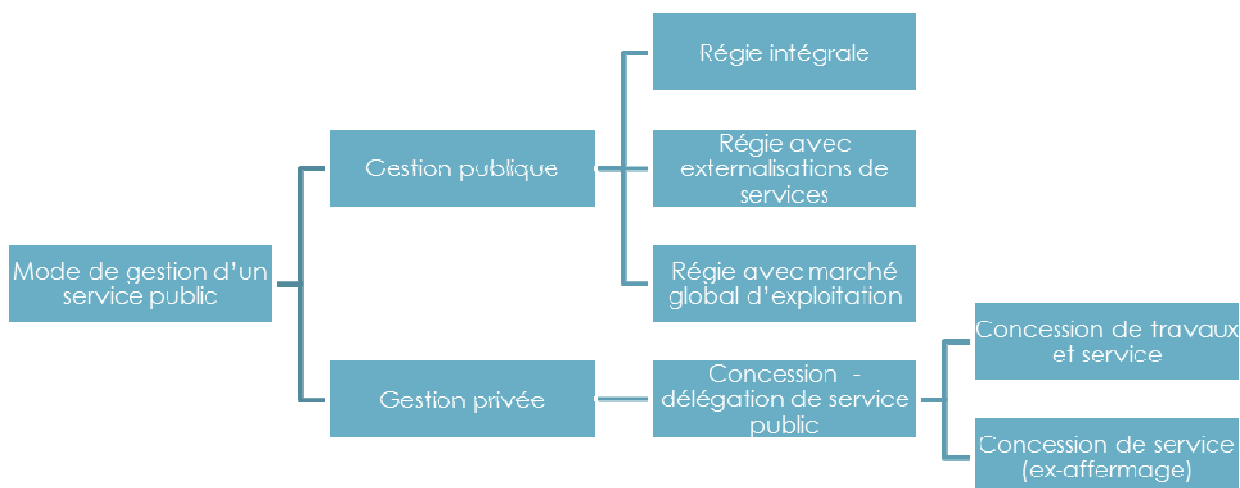
Le présent rapport a pour objet de déterminer le mode de gestion le mieux adapté à la gestion d'un équipement EAJE (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant) en cours de construction sur la commune de Notre-Dame-des-Landes.

Il s'agit d'un **équipement de maximum 18 places**, sis 11 Rue de l'Abbé Bidet, dont l'ouverture est prévue pour septembre 2018.

Le présent rapport a donc pour objet de présenter :

- Les principales caractéristiques des différents modes de gestion envisageables dans le cas présent ;
- Les objectifs de la Personne Publique dont découlent le montage proposé et les principales caractéristiques du futur contrat.

Les différents modes de gestion :



DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• **DECIDE D'APPROUVER** le principe de l'exploitation de l'établissement d'accueil du jeune enfant sis 11 Rue de l'Abbé Bidet, 44130 Notre-Dame-des-Landes dans le cadre d'une concession de service public (durée prévisionnelle du contrat : 7 ans).

• **DECIDE D'APPROUVER** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur principe du recours à la concession, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à l'exécutif d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

• **AUTORISE M. le Maire** à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession de service public.

Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le nouveau décret du 27 juin 2017 ne modifie pas le cadre général de la réforme de 2013.

Cadre de droit commun : la semaine de neuf demi-journées (semaine « PEILLON » - décret du 24 janvier 2013)

Principes :

- 24h d'enseignements hebdomadaires avec mercredi matin
- Journée d'au plus 5h30, demi-journée d'au plus 3h30
- Pause méridienne d'au moins 1h30
- Activités pédagogiques complémentaires (APC) de 36h, facultatives pour les élèves

Déroptions dans le cadre du PEDT :

- samedi matin
- Dépassement des maximas de 3h30 pour la demi-journée et de 5h30 pour la journée

Dans le cadre d'une réunion publique organisée le 21 novembre dernier, la collectivité et les enseignants ont présenté aux parents d'élèves la réforme et leur avis sur l'organisation des rythmes scolaires.

Une enquête a été menée par les délégués des parents d'élèves auprès des familles afin de recueillir leur avis sur cette réforme.

Les membres du conseil d'école réunis le 5 décembre dernier ont décidé de conserver une organisation des rythmes scolaires selon le cadre de droit commun : la semaine de neuf demi-journées. M. Pierrick MARAIS souligne que le conseil d'école s'est prononcé avec une majorité supérieure à 60 % pour maintenir la semaine d'école sur 4 jours et demi. Il a cependant précisé que les enseignants ont voté en majorité pour un retour de la semaine à 4 jours.

M. le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2018/2019, l'avis du conseil municipal et du Conseil d'école devant être transmis au Directeur Académique des Services départementaux de l'Education Nationale avant le 15 décembre 2017.

La décision finale sera actée le 22 février 2018.

M. HUCHET, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Nantes-Orvault, a confirmé, lors d'une rencontre avec M. le Maire et Mme HERAULT, adjointe au maire en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse, la nécessité d'harmoniser les rythmes scolaires sur les communes d'un même secteur : Fay-de-Bretagne, Héric et Notre-Dame-des-Landes.

Si toutefois les rythmes proposés par ces trois communes sont différents, les tableaux des horaires doivent permettre de faire coïncider le passage des transports scolaires dans les écoles.

Si le rythme scolaire retenu pour Héric et Fay-de-Bretagne était sur 4 jours, il conviendrait de s'assurer auprès des services de la Région des Pays-de-la-Loire si un car scolaire serait affrété pour desservir l'école Marcel Pagnol le mercredi matin.

Une prochaine réunion sur la question des transports est fixée le mardi 12 décembre 2017 au siège de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

Côté finances, M. le Maire informe les conseillers de l'évolution de la masse salariale sur le service enfance jeunesse liée essentiellement à la suppression des contrats aidés et à leur reconduction sous statut de contractuel de droit public.

Il donne lecture à l'assemblée d'un courrier transmis par Linda GAUDIN, Directrice de l'accueil périscolaire qui défend la pérennisation du service avec la conservation de la qualité de l'offre aux familles.

M. le Maire comprend sa position et précise qu'une étude réalisée par les responsables enfance jeunesse en lien étroit avec la Directrice générale des services est menée afin de proposer une organisation qui tout à la fois, maintient une offre de qualité et modère l'évolution de la masse salariale.

Une réunion publique est fixée le mercredi 20 décembre 2017 afin de présenter cette nouvelle organisation aux familles.

Pour 2018, M. le Maire propose également d'étudier une évolution de la participation des familles. Il rappelle que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2015.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 12

CONTRE :

ABSTENTION : 3

Myrtille GOUPIL
Isabelle KHALDI-PROVOST
Laurent PAPIN

- **DECIDE** de ne pas déposer de demande de dérogation au cadre de droit commun,
- **DECIDE** de maintenir l'organisation des rythmes scolaires selon la semaine à neuf demi-journées intégrant le mercredi matin.

Urbanisme : dénomination d'une impasse
dans le lotissement "les Landes de Beausoleil"

M. Le Maire informe l'assemblée de la proposition des membres de la commission sur la dénomination d'une impasse dans le futur lotissement "Les landes de Beausoleil".



DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0 -

- **APPROUVE** la proposition des membres de la commission urbanisme et développement durable.
- **DECIDE** de dénommer l'impasse desservant le futur lotissement "les landes de Beausoleil" : **l'impasse des peupliers**.

Relevé de décisions

néant

Affaires diverses

Vœux du maire

Le mardi 9 janvier 2018 à 19h30 salle Cassiopée.

Repas de fin d'année : élus, membres du CCAS et personnel communal

Le samedi 16 décembre 2017 à 19h30 salle Cassiopée

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 21h50.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée **le lundi 29 janvier 2018 à 20h30.**

Isabelle DUGAST	Marie-Odile FOUCHER	Myrtille GOUPIL	Sophie HERAULT
Isabelle KHALDI- PROVOST	Caroline LECLERC	Dany LECOQ	Patrick MAILLARD
Nathalie MARAIS- CHARTIER	Pierrick MARAIS	Ghyslaine MORTIER-DORIAN	Jean-Paul NAUD
Philippe OLIVIER	Laurent PAPIN	Bruno SIEBENHUNER	Jean-Yves SOUDY
Yannick TOULOUX			